

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

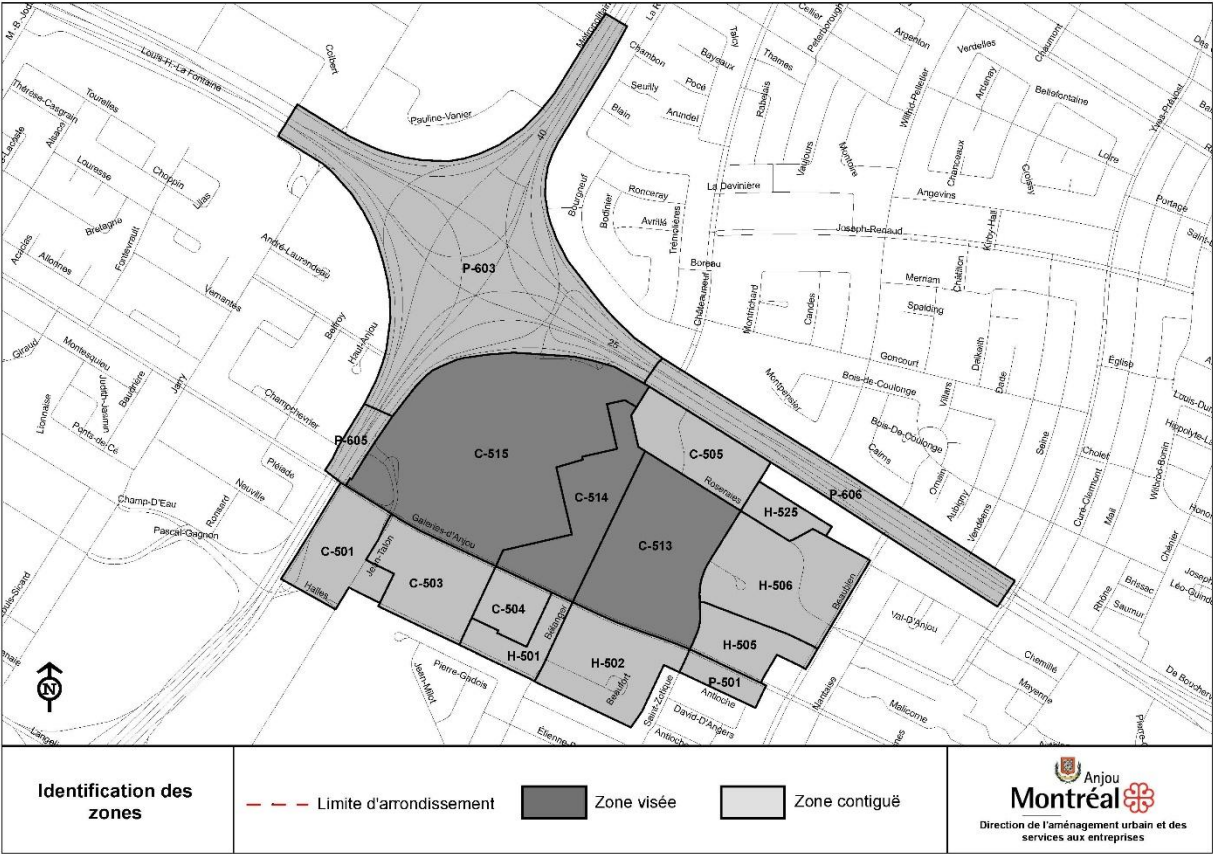
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 193)

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 2 juin 2026, le premier projet de règlement intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 193) ».

Le présent projet de règlement vise à encadrer le développement du Pôle Anjou par la mise en place de l'obligation de déposer un plan d'aménagement d'ensemble pour les nouvelles zones C-513, C-514 et C-515.

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 4 août 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire et vise les zones C-513, C-514 et C-515, indiquée sur la carte ci-dessous.



Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086 ou consulter le lien suivant : [Assemblées publiques de consultation à Anjou](#).

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 17 juillet 2026

Cathlynn Marsan
Secrétaire d'arrondissement substitut